

LA POUSINADE – STAGE ARCHERIE DU 30 JUILLET 2023

BULLETIN D'ADHESION STAGIAIRES

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TEL. : _____

E. MAIL : _____

Membre de l'Association _____ adhérente au RO, s'engage :

- 1- A verser annuellement une somme de 5 € au titre de l'adhésion à l'association. Ce montant pourra être actualisé chaque année lors de l'Assemblée Générale.
- 2- A s'acquitter du montant d'adhésion pour chacun des ateliers choisis.
- 3- A restituer le savoir faire acquis pendant la durée des fêtes, La Pousinade prenant à sa charge la moitié des frais de formation.

ATELIER ARCHERIE DU 30 JUILLET 2023

ADHESION 5 € (si déjà adhérent 2023, préciser atelier concerné : _____)

STAGE ARCHERIE 30 €

TOTAL €

Votre chèque est à libeller à l'ordre de La Pousinade et à déposer ou adresser à :
La Pousinade – 29, rue Raphaël – 43000 Le Puy en Velay.
Si vous souhaitez une facture, merci d'indiquer à quel ordre elle doit être libellée.